

ARRÊTÉ DU MAIRE N°183-2023**Portant réglementation temporaire d'occupation du domaine public,
15 rue Charles de GAULLE, en agglomération**

Le Maire de la commune de SOUCIEU-EN-JARREST,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Code Pénal,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le règlement général de voirie 64-262 du 14 Mars 1964 relatif à la conservation et à la surveillance des voies communales,

Vu la demande de la société DMD DEMECO en date du 27 octobre 2023, d'une permission d'occupation du domaine public pour un déménagement le samedi 04 novembre 2023,

Vu l'état des lieux,

Considérant que pendant le déménagement, il y a lieu de réglementer le stationnement de manière à prévenir tout risque d'accident,

ARRETE

ARTICLE 1 : La place de stationnement ainsi que le trottoir situés devant le 15 rue Charles de GAULLE, seront réquisitionnés pour un déménagement. Une signalisation particulière sera mise en place pour prévenir tout risque d'accident ainsi que pour les piétons.

ARTICLE 2 : Cette autorisation est valable le mercredi 08 novembre 2023 de 08h à 18h.

Obligation d'afficher le présent arrêté sur place.

ARTICLE 3 : La société DMD DEMECO est chargée de la mise en place de la signalisation réglementaire aux abords du déménagement et devra s'assurer également que l'accès au service médicaux présents dans le bâtiment sera maintenu.

ARTICLE 4 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mornant, Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Responsable de la Police Municipale, Monsieur le Responsable des Services Techniques, la société DMD DEMECO, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise :

- à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mornant,
- à Madame la Directrice Générale des Services,
- à Monsieur le Responsable de la Police Municipale
- à Monsieur le Responsable des Services Techniques,
- à DMD DEMECO.

Fait à Soucieu-en-Jarrest, le 30 octobre 2023

Le Maire,
Arnaud SAVOIE

Affiché le : 30/10/23



www.soucieu-en-jarrest.fr